



LES OUVRIERS ET OUVRIÈRES DU SOCIAL

Page 9



POUR UN BIEN PUBLIC MONDIAL

Page 11



LE DROIT DE GRÈVE

Page 16

fédération des services publics

la cgt

Service Public

JUIL./AOÛT/SEPT. 2021 - N° 121 - 1 € - cgtservicespublics.fr

MAGAZINE

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE | SALAIRES | RETRAITES | PROTECTION SOCIALE | EMPLOI

URGENT

MOBILISONS-NOUS!



Cher lecteur, chère lectrice, afin d'utiliser au mieux l'argent de vos cotisations, nous avons engagé un travail de réduction des coûts de production de votre journal. Pour cela, nous avons notamment réduit fortement l'épaisseur du papier et modifié légèrement le format. Par ailleurs, dans un souci d'impact minimal sur l'environnement, ce journal est imprimé par un imprimeur labellisé « Imprim'vert ». Les encres utilisées sont végétales et le processus d'impression n'utilise pas de produits toxiques. Cette démarche de respect de l'environnement, nous y prêtons attention pour l'ensemble de nos productions.



Sommaire

- 03** | Éditorial
 - 04** | Actualité sociale | Nous avons toutes les raisons de nous mobiliser dès le 5 octobre
 - 06** | Ensemble, préparons les élections professionnelles
 - 07** | Aides à domicile | Il est temps que de véritables mesures soient prises !
 - 09** | Assistants familiaux et assistantes familiales | Les ouvriers et ouvrières du social !
 - 11** | **DOSSIER** | **Le vaccin doit être un bien public mondial face à la Covid-19, tout le monde mérite protection!**
- En pages centrales : Il y a urgence à réunir les CHSCT - Affichette à coller sur les panneaux syndicaux**
- 16** | Le droit de grève
 - 19** | Les retraité·e·s sont résolument déterminé·e·s à se faire entendre !
 - 21** | Solidarité Afghanistan
 - 23** | À écouter, à lire

MENTIONS LÉGALES

PUBLICATION DE LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS

263, rue de Paris - Case 547
93 515 MONTREUIL CEDEX
Tél. : 01 55 82 88 20
Fax : 01 48 51 98 20
Courriel : fdsp@cgt.fr
Site : www.cgtservicespublics.fr

Commission paritaire
n° 1224 S 07102

ISSN n° 1148-2370

Directeur de publication :
Jef LAIR

Impression, routage :
RIVET PRESSE ÉDITION
24, rue Claude-Henri-Gorceix
87022 Limoges cedex
Tél. 05 55 04 49 50

RESTONS EN CONTACT ET INFORMÉ·E·S

Abonnement à notre lettre hebdomadaire électronique

<https://www.cgtservicespublics.fr/spip.php?page=lettreinfo>



NOUS AVONS TOUTES LES RAISONS DE NOUS MOBILISER

La liste des motifs de colère et de lutte est longue : conditions de travail dégradées, rémunérations dévaluées, temps de travail augmenté, carrières bafouées, retraites en sursis, emplois précarisés, libertés en danger, santé exploitée...

Depuis 18 mois, non seulement nous vivons sous la menace d'un virus mortel, mais nous subissons la menace culpabilisante de Macron et ses zélés serviteurs qui profitent du contexte de sidération et d'anxiété pour tout déréglementer. La succession de réglementation parfois contradictoire crée des inégalités de traitement, vise les libertés collectives et individuelles et stigmatise toujours les travailleuses et les travailleurs porté-e-s au rang des coupables et non des victimes.

Le flou organisé autour de la vaccination ne fait qu'exacerber la méfiance, voire la défiance, envers ce qui est pourtant un progrès considérable pour la santé publique et l'éradication des maladies à travers le monde. On peut entendre ici ou là que Macron a « mal géré la crise ». Bien au contraire, il l'a gérée dans la droite ligne de sa politique dévouée au grand capital en soutenant la stratégie de rentabilité financière menée par les laboratoires, faisant des vaccins et des médica-

ments des marchandises comme les autres. Contre cette politique mortifère, nous devons exiger la levée des brevets et la création d'un pôle public de santé rattaché à la Sécurité sociale. Oui, les raisons de nous mobiliser ne manquent pas quand nos droits sont peu à peu érodés. Tout l'été, on a pu compter les nombreuses grèves et mobilisations de nos syndicats, d'une ampleur peu commune pour cette période de l'année, poursuivant l'expression du refus des 1607 heures forcées ou de la restriction du droit de grève.

Pour mener les actions offensives contre toutes les raisons de notre colère, la fédération CGT des Services publics appelle tous les personnels à se réunir en Assemblée générale et en Heures d'Information syndicale organisées par leur syndicat afin de construire les cahiers revendicatifs locaux et faire le lien avec nos revendications nationales et la campagne pour gagner « 10 % immédiatement pour la Fonction publique ». C'est le moment également de s'impliquer et de militer dans le syndicat pour



Sylviane BROUSSE
Secrétaire fédérale
co-animatrice
du pôle revendicatif

construire le rapport de force nécessaire pour gagner les prochaines élections professionnelles.

Nous pouvons gagner sur nos revendications, elles sont légitimes, réalistes et réalisables. Alors, toutes et tous ensemble à l'offensive pour nos droits à des conditions de travail et de vie meilleures, pour retrouver le sens du travail et du service public de qualité — bonne rentrée de luttes et de conquêtes !

Mobilisons-nous!



**CONDITIONS DE TRAVAIL,
REMUNÉRATIONS, TEMPS DE TRAVAIL,
CARRIÈRES, RETRAITES, EMPLOIS,
LIBERTÉS, SANTÉ...**

NOUS AVONS TOUTES LES RAISONS DE NOUS MOBILISER DÈS LE 5 OCTOBRE

Tou-te-s ensemble, faisons de cette journée une étape essentielle dans la construction des luttes pour nous faire entendre localement par nos employeurs et sur le plan national par Macron et son gouvernement.



COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL DU 30 AOÛT 2021

Le 5 octobre, mobilisé-e-s pour nos salaires, nos emplois et nos conditions de travail et d'études!

Les organisations syndicales CGT – FO – FSU – Solidaires – FIDL – MNL – UNEF – UNL, réunies le 30 août, appellent à la mobilisation de l'ensemble des travailleurs et travailleuses des secteurs privé et public, et la jeunesse, le mardi 5 octobre 2021.

Elles rappellent qu'elles ont mis en garde le gouvernement, au début de l'été, face aux projets de régression sociale. Elles ont, à cette occasion, formulé des solutions économiques et sociales pour sortir de la crise sanitaire.

Elles s'opposent à ce que la situation sanitaire soit utilisée par le gouvernement et le patronat pour accélérer la remise en cause des droits et des acquis des sala-

rié-e-s et des jeunes. L'élargissement et l'accélération indispensables de la vaccination demandent de renforcer l'accès à la santé, les moyens de l'hôpital public et de la médecine du travail. Cela nécessite de convaincre et de rassurer, et non de sanctionner les salarié-e-s.

En cette rentrée, l'emploi est une des préoccupations essentielles des jeunes et du monde du travail. La précarité est en



forte hausse et, malgré une opposition unanime, la mise en œuvre de la réforme de l'assurance chômage reste d'actualité. Le retour de la réforme des retraites que nous avons combattue et empêchée revient à l'ordre du jour. Gouvernement et patronat veulent imposer de nouveaux reculs sur les retraites. Le chômage partiel a provoqué la plupart du temps des baisses de rémunération importantes. Trop de salarié·e·s, notamment les travailleurs et travailleuses particulièrement exposé·e·s et dits de « 2e ligne », maintenu·e·s à de bas salaires ne voient aujourd'hui aucune perspective d'amélioration.

Les agent·e·s de la fonction publique attendent toujours, et depuis des années, des mesures salariales à la hauteur de la perte de leur pouvoir d'achat. Les jeunes ont vu l'investisse-

ment dans les aides directes baisser ces dernières années. Le dernier recul en date étant la suppression du repas à 1 euro pour toutes et tous, dont nos organisations réclament le rétablissement. C'est pourquoi elles exigent :

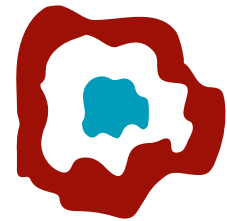
- l'augmentation des salaires ;
- l'abandon définitif des contre-réformes des retraites et de l'assurance chômage ;
- un vrai travail avec un vrai salaire pour toutes et tous et l'égalité professionnelle femmes-hommes ;
- la conditionnalité des aides publiques selon des normes sociales et environnementales permettant de préserver et de créer des emplois ;
- l'arrêt des licenciements et la fin des dérogations au Code du travail et aux garanties collectives ;
- un coup d'arrêt à la précarisation de l'emploi et à la précarité des jeunes en formation et une réforme ambitieuse des bourses ;
- la fin des fermetures de services, des suppressions d'emplois, du démantèlement et des privatisations dans les services publics et la fonction publique et le renforcement de leurs moyens ;
- le rétablissement de tous les droits et libertés pour la jeunesse comme pour le monde du travail.

Les organisations CGT – FO – FSU – Solidaires – FIDL – MNL – UNEF – UNL affirment l'urgence d'augmenter le SMIC et les grilles de classifications, le point d'indice de la Fonction publique, les pensions, les minima sociaux et les bourses d'études.

Elles appellent les femmes et les hommes de toutes les professions, les jeunes, les retraité·e·s à se mobiliser, le 5 octobre, par la grève et les manifestations, pour obtenir de meilleurs salaires, pour leurs emplois et leurs droits et une meilleure protection sociale. D'ores et déjà, elles décident de se revoir à l'issue de cette mobilisation.

**TOUTES ET TOUS ENSEMBLE,
UNI·E·S SUR NOS REVENDICATIONS,
EN GRÈVE ET EN MOBILISATION
DANS TOUTES LES COLLECTIVITÉS.**

10%
**POUR LA
FONCTION
PUBLIQUE**



**LA CAMPAGNE 10 %
MAINTENANT POUR
LA FONCTION PUBLIQUE
A TOUTE SA PLACE DANS
NOS MOBILISATIONS**

- 10 % d'augmentation salariale immédiatement, mesure nécessaire pour rattraper les pertes accumulées depuis 10 ans et dégeler le point d'indice ;
- 10 % de travail en moins rapportés à la durée légale, c'est permettre de créer des emplois, tout comme l'avait permis le passage aux 35 h, de travailler mieux et travailler toutes et tous en passant aux 32 h ;
- 10 % de création de postes, c'est répondre aux besoins sociaux dans les services publics.

Depuis plus d'un an et demi, les territoriaux·ales ont été aux avant-postes pour maintenir un service public de qualité, en dépit des conditions sanitaires et des multiples contraintes et injonctions contradictoires. Pour autant, des actions, grèves et mobilisations ont été menées dans toute la France pour la reconnaissance statutaire, les salaires, les conditions de travail. Et cela n'a pas faibli pendant l'été, période souvent moins mobilisatrice. C'est le signe que la colère est présente et que nous ne pouvons plus tout accepter.

**C'EST DANS CE CONTEXTE
QUE LA FÉDÉRATION CGT DES
SERVICES PUBLICS APPELLE
TOU·TE·S LES AGENT·E·S
ET SALARIÉ·E·S À SE MOBILISER.**

ENSEMBLE, PRÉPARONS LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

La fédération a lancé la campagne des élections professionnelles lors de son comité national fédéral. Notre ambition reste la même que lors de chaque scrutin : **gagner ces élections professionnelles et conforter notre 1^{re} place dans la Fonction publique territoriale, avoir des listes partout (une par collectivité), dans toutes les catégories et représentant l'ensemble des cadres d'emploi.**

Nous devons avoir des candidat-e-s formé-e-s « politiquement » (dans le sens noble du terme), des élu-e-s et mandaté-e-s qui représentent les valeurs, la démarche de la CGT, qui en ont le mandat et qui rendent des comptes... Pas des spécialistes, on en a déjà trop et partout... mais des camarades qui travailleront « collectif », en lien avec leur syndicat, en s'appuyant sur les salarié-e-s dans les services.... Bref, tout ce qu'on écrit dans nos chartes...

IL NOUS FAUT PASSER PARTOUT DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

Parce que, pour rappel, la connaissance et l'expérience ne doivent pas être le

monopole d'une poignée, elles ne sont pas un moyen de détenir « du pouvoir », elles doivent être collectives, se partager, se transmettre. Nul n'est irremplaçable et c'est mieux quand on se le dit, voir se le redit.

La CGT a besoin de représenter tou-te-s les agent-e-s de son champ fédéral et ce sont donc bien les agent-e-s de terrain qui sont à même de mieux répondre aux besoins de leurs collègues.

Tu l'auras compris, c'est bien de toi dont il s'agit, c'est toi le-la syndiqué-e qui a décidé de faire de la CGT son syndicat. C'est de toi dont la CGT a besoin pour porter les revendications que seule la CGT porte sur le terrain.

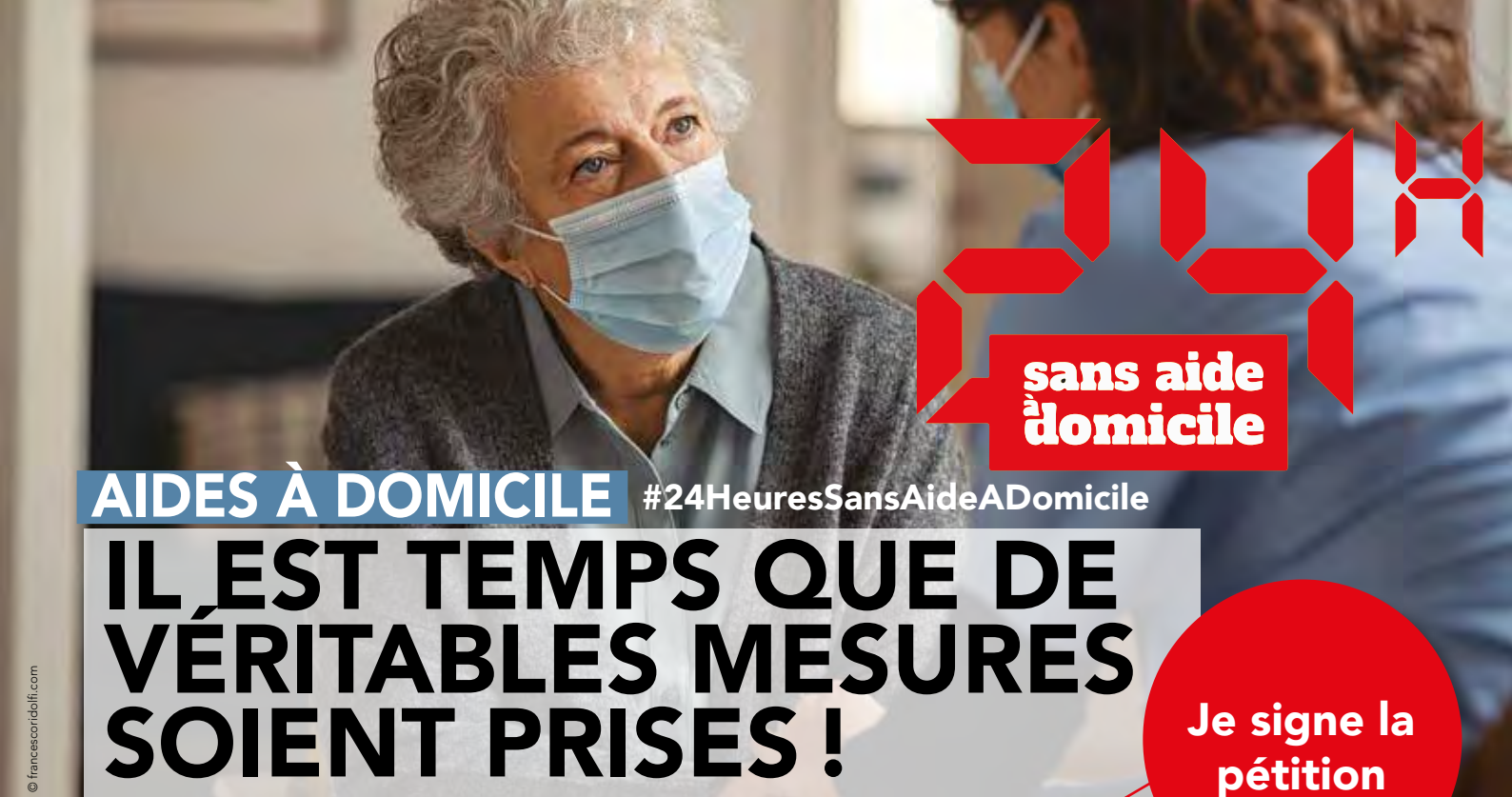
C'est maintenant qu'il faut te mettre en relation avec le syndicat pour porter ta candidature sur les listes des instances représentatives du personnel.

Les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de détricoter le statut de la fonction publique et celui en place n'y déroge pas.

Nous allons avoir de nouvelles instances qui sont calquées sur celles issues du privé et il est indispensable que tu contactes ton syndicat ou ta Coordination syndicale départementale pour bénéficier de formations qui te permettront d'appréhender au mieux ton futur mandat.

Nous allons travailler cette campagne avec nos structures inter-pro et tu peux d'ores et déjà aussi commencer à prendre contact avec ton Union Locale ou ton Union Départementale afin de commencer ce travail de lien qui fera gagner le vote CGT.





© francescoridolfi.com

AIDES À DOMICILE #24HeuresSansAideADomicile

IL EST TEMPS QUE DE VÉRITABLES MESURES SOIENT PRISES !

Je signe la pétition

Plus de 700 000 salarié·e·s exercent dans le secteur du soin, de l'accompagnement ou du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Un salariat à prédominance féminine composé de près de 97 % de femmes, des contrats très souvent à temps partiel subi et précaires dont on parle peu. Pourtant, la crise sanitaire a montré combien ces salarié·e·s de l'ombre étaient indispensables, mettant en exergue l'importance de leur travail au service de l'intérêt général.

<https://www.change.org/p/emmanuel-macron-24-heures-sans-aide-à-domicile>

Malgré des conditions de travail et des salaires déplorables, elles-ils ont été présent·e·s auprès des personnes âgées, handicapées, bien souvent seul·e·s à leur domicile. Mais, faute de reconnaissance et face au mépris des pouvoirs publics, aujourd'hui les démissions se multiplient. Épuisement professionnel aggravé par l'obligation vaccinale, de nombreux emplois restent vacants alors que les besoins augmentent.

Les aides publiques coulent à flots en direction de certains qui abusent de paradis fiscaux ; 37 entreprises du CAC 40 affichent ce 1er trimestre un bénéfice record d'environ 57 milliards d'euros, pendant que les salarié·e·s du secteur doivent se contenter de cache-misères pour les un·e·s et d'absolument rien pour un grand nombre !

Maintenir les personnes en perte d'autonomie à domicile peut être un progrès si cela se fait dans de bonnes conditions. Cela implique de mettre les moyens hu-

ains et financiers pour un accompagnement de qualité, d'avoir des professionnel·le·s formé·e·s, qualifié·e·s, reconnu·e·s et bien traité·e·s, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

La CGT était aux côtés des professionnel·le·s mobilisé·e·s le 23 septembre à l'appel de leurs fédérations pour revendiquer :

- Une revalorisation immédiate des salaires et des carrières à la hauteur de l'utilité publique de ces métiers.
- L'augmentation de l'indemnité kilométrique et la prise en charge par l'employeur de tous les frais professionnels, des trajets et déplacements.
- De meilleures conditions de travail avec un recrutement massif de personnels.
- L'amélioration des garanties collectives.

Pour la CGT, il y a urgence à répondre aux revendications des salarié·e·s et à satisfaire les besoins des populations les plus vulnérables.

ENSEMBLE GAGNONS :

- L'amélioration immédiate des rémunérations de toutes, tous les professionnel·le·s.
- Des conditions de travail dignes et la reconnaissance de la pénibilité de nos métiers, avec de vraies dispositions pour la prévenir et la réparer.
- Des recrutements massifs et des formations qualifiantes pour pallier les besoins de la population et soulager des professionnel·le·s épuisé·e·s par les efforts fournis durant ces derniers mois.



Voir la vidéo sur YouTube : 24 heures sans aide à domicile - Mobilisons-nous !

PLUS DE 1 000 ASSOCIATIONS & CSE NOUS ONT CHOISIS

UN SAVOIR-FAIRE ET UNE EXPERTISE DANS
L'ASSURANCE DES COMITÉS D'ENTREPRISE

- Responsabilité civile (associations & mandataires sociaux)
- Multirisques (locaux / incendie)
- Assurance matériels informatiques
- Assurance auto & mission
- Dommages Ouvrage

PLUS DE 150 000 SALARIÉS NOUS FONT DÉJÀ CONFIANCE

UN SPÉCIALISTE DE L'ASSURANCE
DES GROUPEMENTS DE SALARIÉS

- Assurance Auto - Moto
- Assurance Habitation - Scolaire
- Assurance Plaisance
- Assurance Santé - Accidents de la vie

Contactez-nous :

Michel FONTAINE : 06 87 21 72 25





©Khorzhevska - stock.adobe.com

ASSISTANT·E·S FAMILIAUX·ALES

LES OUVRIERS ET OUVRIÈRES DU SOCIAL !

La CGT à l'offensive pour l'amélioration des conditions de travail, la reconnaissance du métier et l'intégration statutaire dans la Fonction publique territoriale.

Agent·e·s contractuel·le·s de la fonction publique territoriale, ce sont près de 50 000 assistants familiaux et assistantes familiales, la majorité des femmes, salarié·e·es des conseils départementaux, qui œuvrent au quotidien pour accueillir à leur domicile les enfants confiés par le juge des enfants. Un accueil 24h/24h, à très haute responsabilité, ces professionnel·le·s sont un maillon essentiel des dispositifs de protection de l'enfance. **Massivement en grève et mobilisé·e·s le 20 mai dernier, les assistants familiaux et assistantes familiales ont fait entendre leur colère sur toute la France et restent plus que jamais déterminé·e·s et mobilisé·e·s pour faire aboutir leurs revendications,** fort·e·s de soutiens médiatiques de plus en plus nombreux, tant au niveau local que national. Un projet de loi relatif à la protection des enfants a été adopté le 8 juillet 2021 en

première lecture à l'Assemblée nationale. Les syndicats CGT des Conseils départementaux ont été nombreux partout en France à interpeller et à rencontrer les élus départementaux, mais aussi les députés de leur circonscription pour qu'ils portent à l'Assemblée nationale les revendications des assistants familiaux et assistantes familiales : conditions de travail, qualification, formation, rémunération, droit au repos, intégration pleine et entière dans la fonction publique territoriale sont au cœur des enjeux de la profession. Le titre IV du projet de loi est intitulé « amélioration de l'exercice du métier d'assistant·e familial·e ». Quelques « avancées » sont à noter, mais restent loin d'être satisfaisantes pour les professionnel·le·s et la CGT. Transmis au Sénat le 9 juillet, ce projet de loi devrait y être étudié en 1^{re} lecture dans les prochains mois. À ce jour, il n'est pas encore inscrit à l'agenda.

LES LIGNES DE CE PROJET DE LOI DOIVENT BOUGER ET RÉPONDRE AUX JUSTES REVENDICATIONS DES ASSISTANTS FAMILIAUX ET ASSISTANTES FAMILIALES !

C'est dans cette dynamique que la Fédération CGT des Services publics invite dès maintenant les syndicats CGT des Conseils départementaux à interpeller rapidement les sénateurs et sénatrices de leurs départements pour gagner sur les revendications :

- Un SMIC pour un enfant accueilli en continu : un assistant familial ou une assistante familiale travaille 24h/24h, le projet de loi prévoit actuellement qu'il-elle percevra un SMIC. Une avancée ? Non, un droit pour tou·te·s les travailleurs et travailleuses, encore plus dans un contexte gouvernemental d'une pseudo-volonté d'égalité femmes-hommes !
- Droit au repos toujours bafoué ! Toujours aucun week-end, aucun congé ou RTT sans les enfants accueillis.
- Jours fériés : toujours aucune rémunération supplémentaire prévue par le projet de loi !

- 8 jours de carence pour percevoir le complément de salaire versé par les collectivités : une pratique honteuse pour de nombreux Conseils départementaux que la loi ne prévoit pas d'interdire !
- Intégration au statut de la fonction publique territoriale, catégorie B, formation initiale et continue : rien dans le projet de loi !

ALORS OUI, EXIGEONS ENSEMBLE DE RÉELLES AVANCÉES !

C'est ainsi que la délégation CGT au Centre National de la Fonction publique territoriale (CNFPT) a porté haut et fort les besoins de formation des assistants familiaux et assistantes familiales lors du conseil d'administration du 30 juin dernier.

Suite à cela, François Deluga, président du CNFPT, a adressé un courrier à Adrien Taquet, Secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles au ministère des Solidarités et de la Santé, pour « faire part de l'attachement du CNFPT à une amélioration des conditions d'exercice de ce métier difficile et central dans l'accompagnement de jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance » et souligner que le CNFPT « pourra collaborer avec le ministère pour adapter et enrichir l'offre de formation pour les assistants familiaux et assistantes familiales, le cas échéant dans le cadre d'un dispositif contractuel qui scellerait un nouveau partenariat et une ambition renforcée ».

À la CGT, toutes et tous engagé·e·s pour les assistants familiaux et assistantes familiales !

La délégation CGT au Conseil Supérieur de la Fonction publique territoriale (CSFPT) a également initié auto-saisine. Cette démarche a pour objectif d'élaborer des propositions d'évolutions législatives et statutaires en faveur des assistants familiaux et assistantes familiales de la fonction publique territoriale. Statut, cadre d'emploi, rémunération, formation initiale et continue, etc. seront au cœur des débats pour des propositions concrètes au ministère de la Transformation de la Fonction publique et au ministère des Solidarités et de la

Santé. Les travaux se dérouleront dans la Formation spécialisée n° 3 du CSFPT, présidée par la CGT, et devraient débiter au mois d'octobre 2021. La CGT ne manquera pas de vous tenir informé·e·s au fur et à mesure de l'avancée des propositions.

ENQUÊTE NATIONALE 2021

Afin d'être au plus proche des revendications portées par les assistants familiaux et assistantes familiales, la fédération CGT des Services publics a également initié le lancement d'une enquête à leur intention. Attention, plus que quelques jours pour y répondre ! Plus les retours seront nombreux, plus notre voix sera forte ! **Connectez-vous, répondez, faites passer ce questionnaire à vos collègues et restez informé·e·s !** <https://www.cgtservicespublics.fr> > Filières-missions > Médico-sociale > Assistant-e-s-familiales-aux > Enquête auprès des assistant-e-s familiaux-ales

Déterminé·e·s et mobilisé·e·s, soutenu·e·s par la CGT, les assistants familiaux et assistantes familiales ne lâcheront rien pour une réelle reconnaissance de leur métier et la qualité d'accueil des enfants. Ils et elles ont montré leur colère le 20 mai dernier lors d'un appel CGT national et inédit à la grève et la mobilisation. Ce n'est qu'un début ! Les assistants familiaux et assistantes familiales sont appelé·e·s à renforcer leurs liens avec leur syndicat CGT, à organiser et à participer aux assemblées générales et à décider ensemble des actions à venir.

Enquête nationale 2021 **CONNECTEZ-VOUS !**



Ensemble. faisons entendre leur voix !

Au forum social de la Fête de l'Humanité, les assistants familiaux et assistantes familiales ont été à l'honneur !

Agir tous ensemble, c'est possible : rémunérations, statut, conditions de travail, formation. Gagnons sur nos revendications !

Le débat a été organisé par la Fédération CGT des Services publics samedi 11 septembre. Conseillère départementale des Bouches-du-Rhône, assistante familiale du Conseil départemental de l'Isère et responsables syndicales étaient réunies autour d'une table ronde pour débattre et échanger sur le cœur et les enjeux fondamentaux du métier. Le public, toujours plus nombreux, a répondu plus que présent !

Ne manquez pas la vidéo en replay si vous n'avez pu vivre cet événement en direct ! <https://www.cgtservicespublics.fr> > filières-missions > médico-sociale > Assistant-e-s familiaux-ales > Forum social 2021 | Débat Assistants et assistantes familiaux-ales gagnons sur nos revendications !



STOP RÉQUISITION

**LE VACCIN DOIT
ÊTRE UN BIEN
PUBLIC MONDIAL**



Depuis le début de la pandémie, la CGT affirme, avec bien d'autres centrales syndicales dans le monde, que la vaccination est une solution indispensable, bien que non suffisante, à la lutte pandémique. Alors, pourquoi les vaccins ne sont-ils pas produits partout où les capacités existent et distribués dans le monde entier? C'est en effet la question à laquelle les responsables politiques devraient répondre. Mais non, en lieu et place d'un vaste plan mondial d'accès aux soins et aux vaccins, de levée sans condition de tous les brevets, la responsabilité de la situation sanitaire est reportée sur les populations.

Dès mars 2020, quand l'épidémie a explosé dans la plupart des pays, l'organisation capitaliste de nos sociétés s'est avérée dans l'incapacité d'opposer une stratégie cohérente et coordonnée pour enrayer son expansion. Les confinements engagés à reculons par les gouvernements et le patronat ont servi de palliatifs à un

système de production et de distribution incapables de répondre aux besoins sociaux et sanitaires induits par la Covid-19. La pénurie de masques et la bataille de chiffonniers entre États industrialisés pour se les accaparer resteront l'une des images marquantes de cette faillite. Pourtant, partout dans le monde, le mouvement syndical et les forces progressistes,

les collectifs de travail et les populations, ont très vite fait des propositions et mis en pratique des réponses solidaires et alternatives que le capital n'était pas en mesure d'assurer, étant en contradiction avec la logique du profit qui le caractérise. Cela a très clairement transparu lors des échanges du Forum Syndical International des Transitions Écologiques et Sociales que la CGT a coorganisé en juin 2021.

Faute d'un rapport de force suffisant pour s'engager dans une voie solidaire et de justice sociale, le choix de laisser circuler le virus sans mesures de réorganisations sociales significatives s'est imposé à toutes et tous au travers de cette stratégie dite du stop-and-go. Depuis lors, les mesures de confinement s'appliquent face aux différentes vagues en fonction

du niveau d'engorgement des hôpitaux, déjà malmenés par des décennies de coupes budgétaires dans les services publics. Si les mesures prises ne sont pas tout à fait équivalentes d'un pays à l'autre, l'absence de stratégie alternative à moyen terme visant à l'éradication de la pandémie est une constante pour l'ensemble des pays engagés sur cette voie. Face à cette situation, la vaccination de masse est la seule issue praticable pour les gouvernements afin de maintenir le modèle de production actuel.

En conséquence, ce choix stratégique entraîne d'une part un accaparement de la production mondiale des doses de vaccins au profit des pays riches et au détriment des pays pauvres. D'autre part, les gouvernements des pays riches se sont vus dans l'obligation de faire adhérer leur population à la logique vaccinale, que ce soit par la conviction ou par la contrainte. Les carences et les mensonges importants dans la gestion sanitaire des gouvernements engendrent une acceptabilité et une résistance plus ou moins importante parmi des franges de la population, jusqu'à provoquer le rejet du principe de la vaccination, pourtant considéré comme l'un des progrès les plus importants du XX^e siècle.

OMC, OMS ET CAMPAGNES SYNDICALES INTERNATIONALES POUR LA LEVÉE DES BREVETS

De nombreuses organisations syndicales, comme la CGT, appellent à la levée des brevets depuis le début des campagnes vaccinales dans le monde. **Rappelons à titre d'exemple l'appel mondial du 7 avril dernier pour «Sauver des vies et protéger l'emploi. La vaccination pour toutes et tous ! La suspension des brevets !» qui rassemble la majorité des centrales syndicales progressistes dans le monde ou, au niveau européen, l'initiative citoyenne «Pas de profit sur la pandémie», soutenue par de nombreuses forces politiques et syndicales du continent.**

La Confédération syndicale internationale, de son côté, en appelle à la suppression des obstacles en matière de production de vaccins, notamment par l'introduction de dérogations aux accords de droits de propriété intellectuelle dites dérogations ADPIC, à mettre un terme au gonflement des prix des vaccins et tests, à accélérer la production de vaccins approuvés, pour suivre les investissements dans l'initiative Covax — qui est un financement conjoint de 45 États pour en théorie aider aux ressources budgétaires dévolues, favoriser l'émergence de nouveaux vaccins, en faire baisser les coûts des vaccins par la mise en concurrence, financer les campagnes de vaccination dans les pays les plus pauvres —, en réalité c'est un fonds commun d'investissement dénommé pudiquement «facilité pour mettre en œuvre» et piloté par la banque Citigroup promue «conseiller financier».

La CSI préconise aussi de renforcer le soutien aux capacités de production des pays en voie de développement pour faire face aux besoins, investir dans la santé et les services publics pour une distribution et administration efficace des vaccins, contre les campagnes de désinformation dont tirent parti certains réseaux sociaux et entreprises, et enfin des campagnes de sensibilisation pour contrer les affabulations et présenter les faits.

Malheureusement, dans le cadre de l'OMC, aucune issue ne paraît se profiler. Encore fin juillet, des discussions ont eu lieu, et même si les USA et la Chine semblent accepter cette idée de levée des brevets (probablement plus dans des objectifs de communication) l'Europe s'oppose frontalement à cette solution prétextant principalement que «les contrats doivent être honorés et qu'ils le seront!». Manière de réaffirmer leur attachement au sacro-saint principe qui veut que, si on socialise les coûts, les bénéfices ne peuvent qu'être privatisés.

L'Organisation mondiale de la Santé, seule organisation internationale légitime pour coordonner la lutte contre



PAS DE PROFIT SUR LA LEVÉE

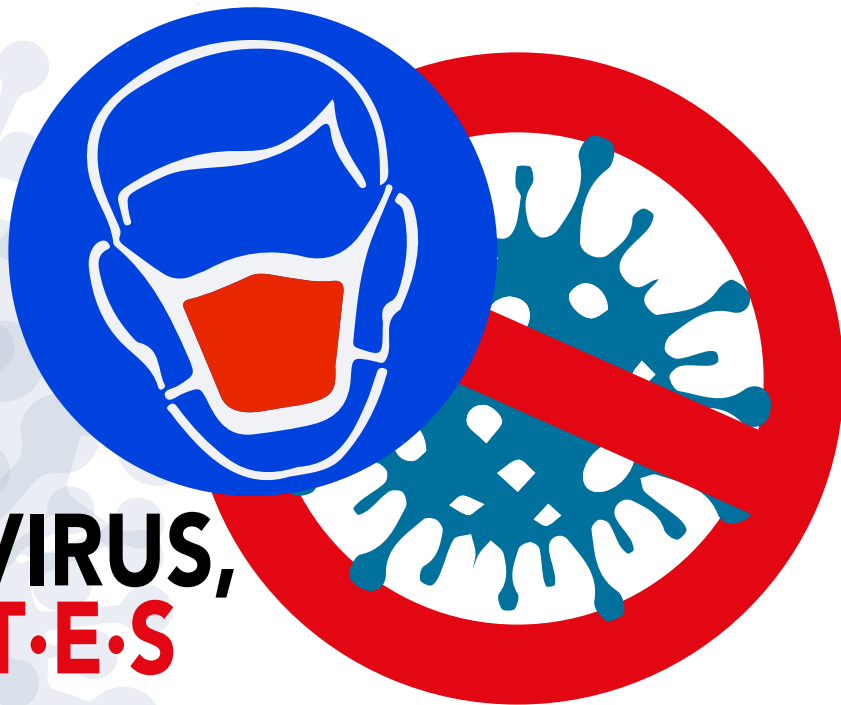
une pandémie, énonce et préconise un certain nombre de points clés dans la lutte contre le virus, dont ceux-ci :

- Le vaccin à lui seul ne suffit pas pour supprimer l'obligation du masque dans les lieux publics.
- Pfizer et Moderna, qui cherchent déjà à commercialiser des doses de rappel, devraient plutôt fournir des doses à l'initiative COVAX.
- Les pays riches ne devraient pas commander de rappels pour leurs populations vaccinées alors que d'autres pays n'ont pas encore reçu de vaccins Covid-19.
- Les pays riches devraient honorer dès à présent leur promesse de don de vaccins aux pays pauvres, critiquant l'ouverture de la vaccination aux adolescent·e·s tandis que certains pays n'ont pas encore vacciné ne serait-ce que leurs soignant·e·s.
- La vaccination doit rester un choix, il faut convaincre et non contraindre.

L'OMS requiert donc un financement urgent de 11,5 milliards de dollars pour lutter contre le Delta, notamment pour acheter des tests, de l'oxygène et des masques à destination des pays les plus pauvres et exhorte les pays riches à repousser l'injection de doses de rappel jusqu'à ce que 10 % de la population mondiale soient vaccinés, tout comme elle a exhorté les fabricants de vaccins à garder leurs prix «bas et abordables».

En rappelant inlassablement que la lutte contre le virus ne pourra être complète qu'avec des mesures de réorganisations sociales visant à la suppression virale, et

À DÉTACHER
AFFICHETTE
EN PAGE INTÉRIEURE
À COLLER SUR LES
PANNEAUX
SYNDICAUX



**LA CIBLE
DOIT ÊTRE LE VIRUS,
PAS LES AGENT·E·S**

**IL Y A URGENCE
À RÉUNIR LES CHSCT**

Combien de lois, de décrets, d'injonctions paradoxales vont encore sortir du chapeau de Macron et son gouvernement en réponse à la propagation du virus dit Covid-19 et ses variants? Depuis l'annonce de la pandémie et du premier confinement, il y aura bientôt 18 mois, une succession de réglementations, parfois contradictoires, crée des inégalités de traitement, vise les libertés collectives et individuelles et stigmatise toujours les travailleuses et travailleurs porté·e·s au rang des coupables et non des victimes.

La loi du 5 août 2021 dite « relative à la gestion de la crise sanitaire », le décret et la circulaire ministérielle y afférents*, marquent, une fois de plus, la démarche contre-productive de nos dirigeants. Imposer la vaccination obligatoire et son contrôle sous menace de pressions, de sanctions jusqu'au licenciement ne peut engendrer que colère et défiance, opposition et division. Quelle provocation pour tous les agent·e·s exposé·e·s en première ligne depuis le printemps 2020, souvent sans protection les premiers temps, qui ont fait face et organisé le service public malgré tout.

La Fédération CGT des Services publics a une position très claire concernant la san-

té publique et la santé au travail et notre attachement aux principes de prévention et plus particulièrement à la prévention primaire, celle, seule, qui permet d'éviter le risque en évitant le danger.

La vaccination — progrès sanitaire pour le monde entier — doit être gratuite et accessible à toutes celles et tous ceux qui souhaitent se faire vacciner. Mais nous le réaffirmons, nous refusons la mise en œuvre du « pass sanitaire ».

**ASSEZ DE CULPABILISATION,
IL S'AGIT DE CONVAINCRE,
NON DE CONTRAINDRE !**

La cible à combattre est le virus pas nos droits et libertés et les conquis des

luttons syndicales. Et la cible n'est pas les agent·e·s et salarié·e·s du public et du privé sur lequel·le·s la loi fait peser, en plus de leur propre contrôle, la responsabilité du contrôle des usagers et usagères.

Alors que les dispositions de la loi dite de transformation de la fonction publique ne sont pas remises en cause, loin de là, par la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin, que la destruction du statut de la Fonction publique engendrant celle des instances représentatives se poursuit, la fédération CGT des Services publics réaffirme que le CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) est l'outil de prévention essentiel. Depuis 18 mois, un sursaut salutaire aurait dû être pris pour faire jouer son rôle à la médecine du travail.

C'est grâce à cette instance paritaire que des principes de précaution et des mesures réalistes et adaptées à la réalité que vivent des milliers d'agent·e·s de la fonction publique territoriale peuvent

(SUITE PAGE 4)

A vibrant collage of symbols and graphics. At the top, a blue globe with white dots is partially visible. Below it, a green silhouette of a person running is shown. To the right, a yellow triangular warning sign with a black border and a black lightning bolt symbol is present. In the bottom right corner, a white speech bubble with blue dots is partially visible. The background is a mix of red, white, and blue geometric shapes and patterns.

IL Y A URGENCE

À RÉUNIR LES CHSCT



**fédération
des services
publics**

la
cgt

LES CHSCT NOUS DÉFENDENT - DÉFENDONS LES CHSCT

Non à l'application de la loi du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique!

www.cgtservicespublics.fr

LA CIBLE DOIT ÊTRE LE VIRUS, PAS LES AGENT·E·S

IL Y A URGENCE À RÉUNIR LES CHSCT



être élaborés avec les représentant·e·s du personnel. Cet outil de dialogue social se révèle plus que jamais indispensable dans les circonstances que nous connaissons actuellement.

Partout, nous devons exiger la convocation en urgence des CHSCT afin

que les représentant·e·s du personnel puissent réaffirmer les principes de prévention et définir les mesures appropriées pour que les agent·e·s puissent exercer leurs missions le plus sereinement possible et dans le strict cadre de leurs missions. La fédération CGT des Services publics réaffirme son exigence pour une vaccination gratuite, accessible, égalitaire, éclairée et surtout consentie, avec la levée des brevets.

La fédération CGT des Services publics exige le retrait du pass sanitaire qui ne

répond pas aux enjeux posés par la pandémie de la COVID 19 et qui remet en cause nos droits et nos libertés, soutiendra les agent·e·s et salarié·e·s qui sont dans leur droit et appelle les agent·e·s des collectivités territoriales à se syndiquer et à s'organiser pour s'opposer à cette remise en cause des libertés publiques dont l'objectif est de durcir encore les conditions de travail.

La fédération CGT des Services publics appelle tous les syndicats à réunir les personnels en assemblée générale et en heures d'information syndicale dès à présent

pour construire les cahiers revendicatifs locaux et faire le lien avec nos revendications nationales et la campagne pour gagner « 10 % immédiatement pour la Fonction publique ». Elle soutiendra toutes les mobilisations qui en découleront afin d'être offensif pour gagner sur nos légitimes revendications en élevant le rapport de force. Les nombreuses luttes menées dans la période, marquées par des mobilisations et une détermination sans précédent, sont à cet égard un point d'appui important et démontrent la

disponibilité des personnels pour l'action collective.

Non au « pass sanitaire » discriminant à l'embauche, non à la suspension de la rémunération parce qu'ils-elles ne sont pas vacciné·e·s, qui stigmatise une partie de la population, et notamment les salarié·e·s, et qui amplifie la fracture sociale de la France.

* Sur www.cgtservicespublics.fr

■ DGCS | Instruction relative à la mise en œuvre de l'obligation vaccinale et du passe sanitaire dans les établissements de santé, sociaux et médico-sociaux
>Société>climat/Pandémie>Coronavirus>décrets, arrêtés, communiqués de presse du gouvernement

■ DGCL | Note d'information relative aux modalités de prise en charge des agents territoriaux vulnérables présentant un risque de développer une forme grave d'infection au Covid-19

>Société>Climat/Pandémie>Coronavirus>Notes DGCL et DGAFP

NOUS EXIGEONS :

■ de soumettre au préalable au CHSCT toute mise en œuvre des nouvelles mesures de condition suspensive du calendrier gouvernemental.

■ de replacer la médecine du travail au centre du dispositif.

■ la création des conditions pour une vaccination de tou-te-s ceux et celles qui le souhaitent, notamment dans le monde du travail, mais aussi des personnes défavorisées et exclues de la société.

■ la levée immédiate des brevets sur les vaccins, comme le préconise l'OMS. Cela permettra à beaucoup de pays de les produire au lieu d'en laisser le monopole aux grands groupes pharmaceutiques qui s'enrichissent de façon éhontée sur le dos de la Sécurité sociale et des contribuables.

■ l'arrêt des fermetures de lits et de la casse de l'hôpital public dans notre pays

■ la relocalisation des productions médi-



cales stratégiques en France, notamment les vaccins.

■ de remettre en avant nos revendications liées au temps de travail, au pouvoir d'achat des salarié·e·s et retraité·e·s, à l'égalité femmes-hommes, etc.

■ l'arrêt des nouvelles casses sociales et démocratiques portées par le patronat et le gouvernement qui visent à remettre en cause le statut et la cohésion sociale de notre pays, sous couvert de la pandémie.

■ l'abrogation de la loi du 6 août 2019, dite de transformation de la fonction publique et singulièrement la remise en cause programmée des CHSCT.



FITS SUR LA COVID DES BREVETS

cela quel que soit le taux de vaccination, les positions de l’OMS font directement échos à ce que le mouvement syndical recommande à travers le monde.

La grande majorité des forces sociales et progressistes du globe font le constat qu’un système de santé gagné aux intérêts privés n’est pas en mesure de faire face à une pandémie.

Le magazine *Alternatives économiques* du 6 juin 2021 souligne « les coûts de fabrication des vaccins Pfizer et Moderna sont très inférieurs à leur prix de vente, alors même que les laboratoires n’ont guère innové ni pris de risques commerciaux.

Face à une pandémie mondiale, deux producteurs sortent du lot : Pfizer BioNtech et Moderna, dont les produits paraissent à ce jour les plus efficaces. Ces deux sociétés bénéficient d’une demande mondiale explosive et croissante : pour 2021, Pfizer

anticipe un chiffre d’affaires de 26 milliards de dollars et Moderna de 18 milliards. Une manne à même d’enrichir ces entreprises et ceux qui les dirigent. Forbes (magazine économique américain) a ainsi procédé au recensement des cinquante personnes que la Covid a rendues milliardaires : en tête, Ugur Sahin, le fondateur de BioNtech, avec une fortune de 4,2 milliards de dollars, suivi de Stéphane Bancel, le PDG de Moderna, avec 4,1 milliards, au même niveau que Yuan Liping, actionnaire à 24 % du producteur de vaccins chinois Shenzhen Kangtai Biological Product, après son divorce avec le président de la société. De son côté, Oxfam International s’est plongée dans les données d’entreprises : 5 milliards de profits pour Moderna et 4 milliards pour Pfizer BioNtech en 2020. On a connu des années plus difficiles ! Les actionnaires de Moderna devront attendre un peu pour en profiter, ceux de

Pfizer ont déjà touché 8,44 milliards de dividendes. » Alors que des milliards d’êtres humains attendent encore désespérément le droit d’être vaccinés pour être protégés de la Covid, la réquisition des grands trusts pharmaceutiques au bénéfice de tous apparaît plus nécessaire que jamais. Depuis le début de la pandémie, les moyens financiers et humains réclamés par les syndicats et associations de soignant·e·s pour remettre debout les hôpitaux publics et soigner correctement n’ont pas été octroyés. Il en est de même pour les Ehpad. Pire, dans certains endroits nous constatons même que la casse de l’hôpital public continue (fermetures de lits, suppressions de postes...). Et pendant ce temps, la France s’oppose toujours, avec l’Union européenne, à la levée des brevets au sein de l’Organisation mondiale du commerce, alors que c’est

la seule façon pour que, dans les pays pauvres et émergents, les vaccins puissent être fabriqués et distribués massivement. C'est à la fois une question de solidarité internationale, de santé publique et d'efficacité, car tant que la pandémie ne sera pas résolue à l'échelle mondiale, elle ne sera nulle part

LA CGT APPELLE À AMPLIFIER LA MOBILISATION POUR FAIRE DES VACCINS UN BIEN COMMUN MONDIAL

Pour que ces questions soient débattues à la Commission européenne, la CGT est engagée avec une large coalition d'ONG, d'associations, de syndicats et d'experts de la santé au niveau européen dans l'Initiative citoyenne européenne (ICE) « #Right2cure : pas de profit sur la pandémie ». En récoltant 1 million de signatures dans au moins 7 pays européens, nous pourrions exiger que soit débattu à la Commission européenne un changement législatif concret sur ces questions.

De plus, pour que la santé devienne un bien commun et que cette situation ne se reproduise plus jamais, la CGT continue d'exiger la création d'un pôle public de santé rattaché à la Sécurité sociale. Ce dernier intégrerait la recherche pharmaceutique et les industries de santé et regrouperait tous les acteur·rice·s, patient·e·s comme les travailleur·euse·s du secteur dans la gouvernance. Il serait ainsi soustrait de toute mainmise des laboratoires privés, des entreprises d'assurance et de la logique capitaliste de retour sur investissements pour une vraie réponse aux besoins sociaux.

LE VACCIN DOIT ÊTRE UN BIEN PUBLIC MONDIAL



47 ORGANISATIONS ET PLUS DE 100 PERSONNALITÉS LANCENT UN APPEL-PÉTITION

<https://www.wesign.it/fr/sante/brevets-sur-les-vaccins-anti-covid-stop-requisition->

- Brevets sur les vaccins : stop !
- Tous les vaccins autorisés doivent devenir « biens communs » de l'humanité !
- Réquisition des entreprises pour la production des vaccins et des traitements anti-Covid !
- Contrôle citoyen sur les accords, brevets, essais cliniques, pharmacovigilance, pour des vaccins et traitements sûrs et bien testés !



**PAS DE PROFITS SUR LA COVID
LEVÉE DES BREVETS**

FACE À LA COVID-19, TOUT LE MONDE MÉRITE PROTECTION !

La Fédération CGT des Services publics soutient l'initiative citoyenne européenne de pétition en direction de la Commission européenne : pas de profit sur la pandémie.

<https://noprofitonpandemic.eu/fr/>



du gendarme, inefficace. La vaccination est un moyen central pour enrayer la pandémie. Pourtant, cette campagne piétine, le gouvernement et les pouvoirs publics ne sont pas en capacité de faire face aux besoins, par manque d'anticipation, mais surtout parce que les laboratoires pharmaceutiques se réservent la possibilité de faire de gigantesques profits grâce aux brevets sur les vaccins autorisés. Cette logique prive les plus démunis et les pays les plus pauvres de vaccins, au risque de l'émergence de variants encore plus agressifs.

AGISSONS ENSEMBLE POUR IMPOSER :

- La suspension de l'application des brevets sur les vaccins et les traitements médicaux anti-Covid au profit d'une mutualisation des connaissances, des technologies et la multiplication de leurs transferts, des savoir-faire, de l'augmentation du nombre des producteurs à l'échelle européenne et mondiale, sous l'égide de l'OMS.

- Que tous les vaccins autorisés deviennent des biens communs de l'humanité et soient accessibles à l'ensemble des populations mondiales.

- La réquisition des entreprises pharmaceutiques pour la production de ces vaccins et traitements médicaux selon les normes de sécurité et de qualité requises pour fournir en quantité suffisante et gratuitement les peuples du monde entier et éviter les pénuries.

- Un contrôle citoyen et une transparence totale sur les accords, les essais cliniques, la pharmacovigilance pour des vaccins sûrs et bien testés ainsi que la protection des données de santé. L'argent public des citoyen-ne-s ne peut servir à payer deux fois, lors du développement puis lors de la production et commercialisation, les entreprises pharmaceutiques et ainsi alimenter leurs profits.

- Un Plan d'urgence de vaccination mondiale coopératif dans le cadre de la politique mondiale commune publique de la santé sous l'égide de l'OMS.

LA SANTÉ POUR TOUS

Nous avons tous droit à la santé. En cas de pandémie, la recherche et les technologies doivent pouvoir être partagées largement, rapidement, à travers le monde. Aucune entreprise privée ne devrait pouvoir décider seule qui a accès aux traitements ou aux vaccins et à quel prix. Les brevets donnent à une seule entreprise le monopole sur des médicaments essentiels. Cela en limite la disponibilité et augmente le coût pour ceux qui en ont besoin.

LA TRANSPARENCE MAINTENANT

Les coûts de production, les financements publics, tout comme l'efficacité et la sécurité des vaccins et des médicaments, doivent être publics. Les contrats conclus par les autorités avec les entreprises pharmaceutiques ne peuvent pas rester secrets.

ARGENT PUBLIC, CONTRÔLE PUBLIC

La recherche et le développement de vaccins et de traitements ont souvent été financés par des fonds publics, l'argent du contribuable. Ce qui a été payé par les citoyens doit appartenir aux citoyens. Nous

ne pouvons pas permettre aux grandes multinationales pharmaceutiques de privatiser des technologies de santé.

PAS DE PROFIT SUR LA PANDÉMIE

Les grandes multinationales pharmaceutiques ne devraient pas faire de profit sur cette pandémie, au détriment de la santé des gens. Face à une menace collective comme la Covid-19, nous avons besoin de solidarité, pas de profits privés. Des financements publics devraient toujours inclure des garanties sur la disponibilité et le coût des médicaments. Les multinationales pharmaceutiques ne devraient pas être autorisées à piller les systèmes de Sécurité sociale.

La Fédération CGT des Services publics appelle à signer massivement en France la pétition : Brevets sur les vaccins anti-Covid, Stop. Réquisition! <https://www.wesign.it/fr/sante/brevets-sur-les-vaccins-anti-covid-stop-requisition->

Face à la Covid-19, l'urgence immédiate est à la prévention construite avec la population, au renforcement du système de santé (lits, personnels...), et pas à la peur

GRÈVE



C'EST MON DROIT!

LE DROIT DE GRÈVE

Tou-te-s les agent-e-s du secteur public, fonctionnaires titulaires ou stagiaires, en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée, tout comme les salarié-e-s de droit privé, bénéficient du droit fondamental de faire grève. C'est un droit d'arrêter son travail afin d'obtenir que des négociations soient engagées sur la base des revendications. Sans ce droit, nous n'aurions plus le même rapport de force.

Ce droit reste souvent l'ultime recours pour obliger l'employeur à s'asseoir à la table des négociations et à ouvrir des discussions. Ce droit essentiel constitue l'un des principaux contre-pouvoirs à la disposition des salarié-e-s, c'est pourquoi il est l'objet de remises en cause incessantes par le patronat et par les différents gouvernements qui cherchent sans cesse à le restreindre, voire à l'éteindre. Les syndicats, avec les agent-e-s, lors d'heures mensuelles d'information

syndicale, d'assemblées générales ou de toute autre réunion, peuvent, s'ils-elles le décident ensemble, user du droit de grève afin de réclamer l'application d'un dispositif ou revendiquer de nouveaux droits à caractère professionnel.

CE QUE VIENT CHANGER LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE DANS LE DROIT DE GRÈVE DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

Le droit de grève est un droit constitutionnel, un droit qui ne se négocie pas. Il s'agit d'un droit de désobéir, d'un droit à la révolte, d'un droit à la résistance reconnu par la Constitution, mais aussi par des textes communautaires.

L'inscription de ce droit au titre des « droits et libertés de l'homme et du citoyen consacré par la Déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République »* et reconnu par le Conseil constitutionnel de même valeur que la Constitution française de 1958 est donc une liberté publique.

**Preamble de la constitution du 27 octobre 1946*

L'article 56 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019, dite de transformation de la fonction publique, introduit un article 7-2 dans la loi du 26 janvier 1984 afin d'encadrer l'exercice du droit de grève dans certains services publics locaux.

Au prétexte de garantir la continuité du service public, un accord doit être conclu pour définir un cadre et restreindre la participation d'agent-e-s territoriaux-ales

à une grève qui « contreviendrait au respect de l'ordre public », notamment à la salubrité publique ou aux « besoins essentiels » des usager·ère·s.

Ce qui a amené le législateur à restreindre le droit de grève à des missions très précises de service public :

- la collecte et le traitement des déchets des ménages,
- le transport public des personnes,
- l'aide aux personnes âgées et handicapées,
- l'accueil des enfants de moins de trois ans,
- l'accueil périscolaire,
- la restauration collective et scolaire.

Ces secteurs sont désignés, dans la loi, comme « besoins essentiels » des usager·ère·s, mais la loi ne définit pas ce qu'est un « besoin essentiel ». On peut donc poser la question : s'ils sont réellement essentiels, nous sommes parfaitement en droit de revendiquer des postes, des moyens pour qu'ils puissent fonctionner. Ou encore, s'ils sont « essentiels », ne devraient-ils pas être obligatoires et non optionnels ? Une contradiction qui n'est pas prise en compte dans la loi...

Avant toute mise en œuvre de cette disposition, l'employeur doit ouvrir des négociations avec les organisations syndicales représentatives afin de définir les services, les fonctions et le nombre d'agent·e·s indispensables

afin de garantir la continuité du service public. Sans accord conclu avec les organisations syndicales représentatives dans un délai de douze mois après le début des négociations, les conditions de restriction du droit de grève sont déterminées par délibération de l'organe délibérant.

QUELLES SONT LES MODIFICATIONS ET RESTRICTIONS DU DROIT DE GRÈVE PRÉVUES PAR LA LOI POUR LES AGENT·E·S CONCERNÉ·E·S ?

- Les agent·e·s doivent informer, au plus tard quarante-huit heures avant de participer à la grève, comprenant au moins un jour ouvré, l'autorité territoriale ou la personne désignée par elle, de leur intention d'y participer. **Ce qui signifie la fin du droit de décider de participer librement et en conscience aux mouvements de grève, possibilité d'intimidation, de pression sur les agent·e·s...**
- Lorsque l'exercice du droit de grève en cours de service peut entraîner un risque de désordre manifeste dans l'exécution du service, l'autorité territoriale peut imposer aux agent·e·s ayant déclaré leur intention de participer à la grève d'exercer leur droit dès leur prise de service et jusqu'à son terme. **Impossibilité de s'inscrire dans la grève pour une heure ou une demi-journée...**
- L'agent·e est passible d'une sanction

disciplinaire s'il-elle n'a pas informé son employeur de son intention de participer à la grève ou s'il-elle n'a pas exercé son droit de grève dès sa prise de service, dans les conditions prévues. Cette sanction disciplinaire peut également être prise à l'encontre de l'agent·e qui, de façon répétée, n'a pas informé son employeur·euse de son intention de renoncer à participer à la grève ou de reprendre son service. **Menace de sanctions, pressions sur les agent·e·s...**

Cette nouvelle attaque contre le droit de grève est dangereuse et nécessite une réponse à la hauteur des enjeux.

LA SEULE RÉPONSE DE LA CGT :

aucune régression sur le droit de grève, aucun recul, aucune négociation restrictive, sinon toutes et tous en grève !

COMMENT EST DÉPOSÉ UN PRÉAVIS DE GRÈVE ?

Dès l'instant qu'un préavis local, départemental ou national a été déposé, tou·te·s les agent·e·s des collectivités, qu'ils-elles soient titulaires, stagiaires, contractuel·le·s, vacataires, intérimaires, en CDI ou en CDD, peuvent se mettre en grève.

Le syndicat local, la Coordination syndicale départementale (CSD) ou la Fédération (au niveau national) dépose un préavis de grève comportant la date ou la période de grève, l'heure de début et de fin ainsi que le ou les motifs et les revendications. Pour les collectivités locales de plus de 10 000 habitants, le préavis doit être déposé au moins 5 jours francs (hors samedi, dimanche et jours fériés s'ils ne sont pas travaillés habituellement dans la collectivité) avant la date prévue du début du préavis.

L'employeur dispose de ce délai pour recevoir les représentant·e·s du personnel et ouvrir des négociations. Le Code du travail (dernier alinéa de l'article L. 2512-2) impose la négociation pendant la durée du préavis, mais cette disposition réglementaire échappe bien trop souvent à nos employeurs qui s'exonèrent de respecter la loi...



FIDÈLES À NOS ENGAGEMENTS

Nous étions déjà là il y a plus de 50 ans
pour imaginer, construire et mettre en place
les premières complémentaires santé
et prévoyance des agents territoriaux.

Nous étions là en 2011
pour accompagner et soutenir l'évolution
du cadre juridique de la protection sociale
complémentaire des agents.

Nous sommes toujours là aujourd'hui
pour continuer à défendre et à améliorer la prise
en charge par l'employeur de la protection sociale
et de la santé au travail des agents.

Et nous serons toujours là demain
pour proposer des couvertures complètes
de qualité, en santé comme en prévoyance,
à l'ensemble des agents.

**Car c'est notre mission, en tant que 1^{re} mutuelle des agents
des services publics locaux**, de protéger celles et ceux qui, chaque
jour, participent au bien-être de l'ensemble de la population française.

ÊTRE UTILE EST UN BEAU MÉTIER



Participation employeur :

retrouvez les données clés dans notre dernier
baromètre MNT/ IFOP sur la protection sociale
complémentaire des agents.

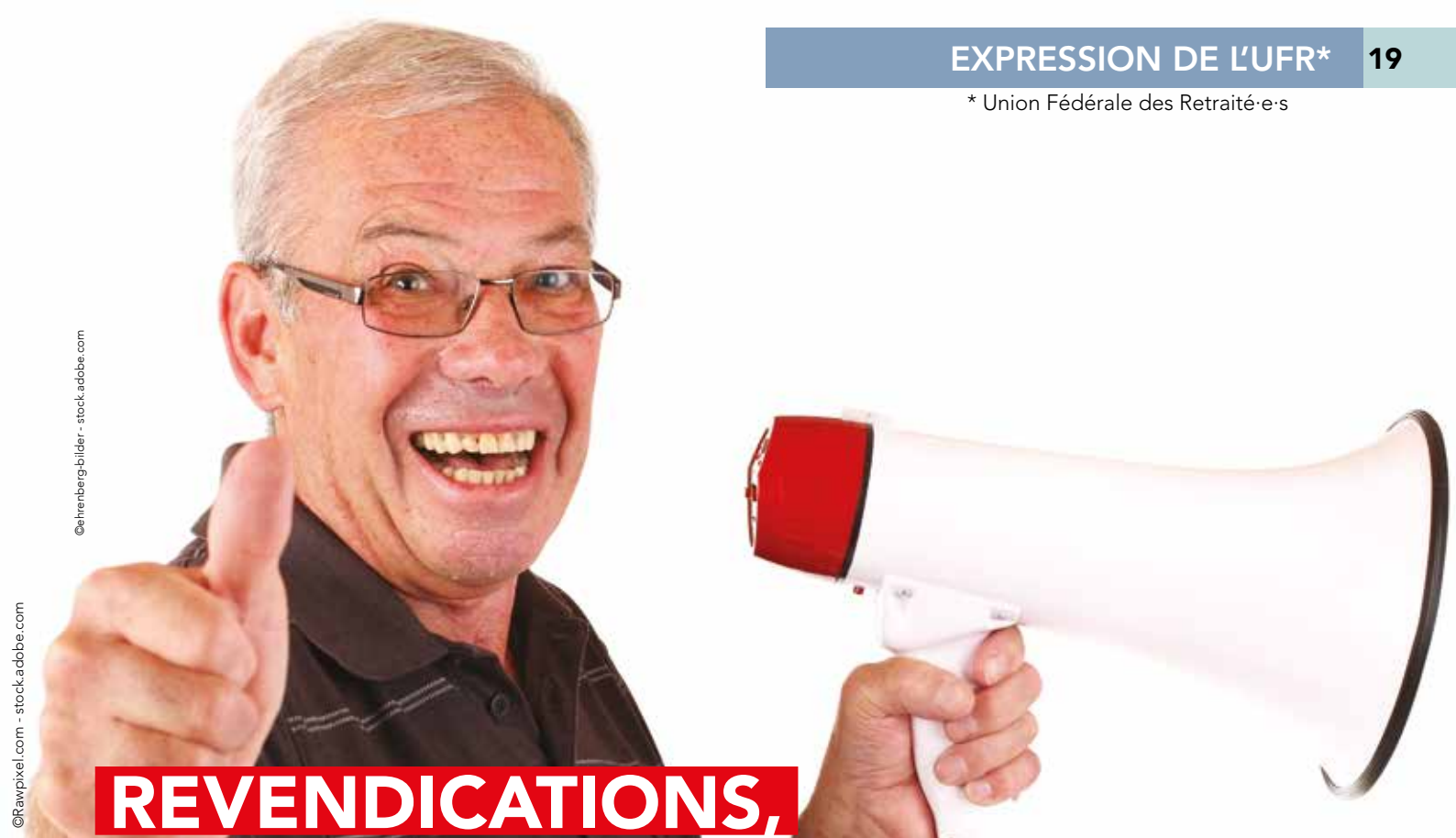
› collectivites.mnt.fr



Pour nous contacter :

› www.mnt.fr





©ehrenberg-bilder - stock.adobe.com

©Ravpixel.com - stock.adobe.com

REVENDEICATIONS, ACTIONS, ORGANISATION ET DÉVELOPPEMENT SYNDICAL

LES RETRAITÉ·E·S SONT RÉSOLUMENT DÉTERMINÉ·E·S À SE FAIRE ENTENDRE !

Lorsque vous ouvrirez ce Service public Magazine, nous serons déjà dans l'analyse de la force des dernières journées de lutte et dans la construction des indispensables initiatives futures... le temps de l'action passe si vite ! Le 23 septembre, les aides à domicile ont crié leur colère à l'appel de leurs fédérations.

Le 1^{er} octobre, les retraité·e·s CGT étaient mobilisé·e·s et dans l'action décidée par 9 organisations syndicales de retraité·e·s, exceptées CFDT et UNSA qui choisissent comme d'habitude de s'exprimer fort... silencieusement.

Le 5 octobre, la CGT est descendue dans

la rue pour une grande journée d'action interprofessionnelle et nationale, et d'autant plus pour répondre à Macron que les retraites ne seront pas son ticket gagnant pour ses vacances au fort de Brégançon et sa piscine commandée par Brigitte. D'autres initiatives suivront...

Ce n'est pas un processus de lutte

supplémentaire ni des journées qui s'empilent. Nous venons de vivre 2 ans éprouvants physiquement, moralement, syndicalement.

Les responsabilités de celles et ceux qui nous ont gouvernés depuis des décennies sont écrasantes et nous n'accepterons pas que les lendemains soient pires qu'hier. Le « ruissellement de l'argent » cher, très cher même, à Macron, s'est traduit par un fleuve de richesses supplémentaires pour les plus fortunés et le fond du caniveau pour les plus pauvres. Il est quand même le roi des camelots pour avoir vendu

cette « odiosité » à une majorité de Français la gueule déjà ouverte... Sans ignorer le contexte et la situation sanitaire pour laquelle les retraité-e-s ont payé un lourd tribut, les retraité-e-s poursuivent leur mouvement entamé dès le sacrement de Jupiter qui a décroché ses foudres fiscales et politiques sur la tête des pensionné-e-s dès qu'il se fut remettre le sceptre.

Nous n'acceptons plus le gel des pensions ou leurs sous-revalorisations.

L'inflation est déjà de 1,6 % sur les 8 premiers mois de l'année tandis que l'ensemble des caisses de retraite n'ont accordé que 0,4 % de majoration pour 2021. Combien de personnes âgées prennent peur de voir l'hiver approcher tandis que le prix du gaz flambe avec 30 % d'augmentation depuis ces 4 derniers mois; c'est tout autant pour le fuel ou le bois en fonction de la nouvelle règle capitaliste de l'équilibre de la tarification et de la taxe carbone... comprendra qui pourra!

Et, déjà, le gouvernement, avec la rançune pour le recul que nous lui avons imposé en 2019 grâce à notre rapport de force, planche sur une nouvelle hausse de la CSG pour les retraité-e-s. Une CSG pour quoi faire? Inonder de cadeaux fiscaux, aides publiques et autres subventions qui viennent dégouliner dans les poches des spéculateurs.

La France souffre du manque de médicaments et ce n'est pas un Doliprane qui calmera la douleur. Nous voulons la nationalisation des grands groupes pharmaceutiques et un pôle public du médicament. Nous refusons le plan de relance accordé à hauteur de 40 % par le gouvernement pour la relocalisation dans l'Isère d'une unité de production en 2023. Après la privatisation du secteur, accompagnée de dédommagements excessifs sous la gouvernance socialiste dans les années 80, la branche pharmaceutique a délocalisé massivement, et notamment en Chine; les coûts de fabrication baissaient, les prix des remèdes ont explosé et la pénurie s'est installée. Il faudrait maintenant abreuver ces grands groupes (Sequens, Upsa et Sanofi-Aventis) de nouvelles aides atteignant des centaines

de millions pour qu'ils daignent saupoudrer notre territoire de quelques unités de fabrications? On s'en étrangle! Nous devrions leur faire rendre gorge pour le-la crime... crise... sanitaire dans laquelle se sont retrouvé-e-s les français-e-s. Ce nouveau plan de relance du gouvernement va encore alimenter la dette sociale qui atteint déjà 156 milliards d'euros et va être transférée à la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette sociale) qui financera ce fardeau par la CRDS de 0,5 % supportée par les salarié-e-s et les retraité-e-s et qui sera prolongée 10 ans, de 2024 à 2033; les entreprises en sont exonérées.



Nous sommes scandalisé-e-s par les milliards déversés dans les poches des actionnaires alors qu'il n'y a pas d'argent pour les lits d'hôpitaux encore supprimés pendant la crise (- 115000 en 25 ans), péanants pour les personnels soignants en sous-effectifs malgré les promesses (- 100000 postes en 25 ans), que dalle pour résorber les déserts médicaux de plus en plus répandus. Alors OUI les luttes s'empilent comme un millefeuille et tant mieux! Nous souhaitons le plus haut des étages, car nous voulons notre part du gâteau.

Nous continuerons de marteler nos revendications dont pouvoir d'achat, développement du service public, amélioration du système des retraites, reconquête de la Sécurité sociale.



13^e conférence
Avril 2022

RETRAITÉ-E-S
MAIS TOUJOURS ACTIFS
ET ACTIVES!

UFR Union fédérale des retraité-e-s

Conférence de l'UFR
au Cap d'Agde
du 4 au 7 avril 2022

L'Union Fédérale des Retraité-e-s tiendra sa conférence en 2022 du 4 au 7 avril. Ce sera l'occasion pour les délégué-e-s de débattre et préciser nos revendications spécifiques dans le prolongement des orientations fédérales. Toutes les thématiques revendicatives exprimées précédemment seront au centre de nos préoccupations. Dès à présent, nous devons tous être sur le pont pour préparer cet événement et organiser les discussions dans les sections, syndicats et Coordinations Syndicales Départementales. Les modes d'organisation du syndicalisme des retraité-e-s de notre champ fédéral devront aussi évoluer pour répondre aux demandes et à nos objectifs de syndicalisation. 4 réunions décentralisées sont programmées pour aller à la rencontre des syndiqué-e-s actif-ve-s et retraité-e-s et pour dynamiser la préparation de cette conférence en abordant ces sujets.

Prenez date ! Dès à présent un calendrier et des lieux de rencontre ont été fixés.

RÉUNIONS DÉCENTRALISÉES UFR

- 13 octobre 2021 : secteur ouest, Nantes (44)
- 30 novembre 2021 : secteur est, Châlons-en-Champagne (51)
- 7 décembre 2021 (à confirmer) : secteur nord, Lens (62)
- 18 janvier 2022 : secteur sud, Béziers (34)



SOLIDARITÉ AFGHANISTAN

Après vingt ans d'occupation et d'intervention militaires, entraînant 38 pays membres de l'OTAN, dont la France, il n'a fallu que quelques semaines aux talibans pour reprendre le contrôle de l'Afghanistan.

C'est non seulement le bilan des logiques interventionnistes guerrières occidentales, soutenues en France par tous les gouvernements successifs, qui n'ont principalement servi que leurs propres intérêts, mais aussi l'échec cuisant des prétendues « guerres au terrorisme ». Pendant ces années de guerre, plus de 170 000 personnes ont été tuées, pour la plupart des civils. Près de 2 000 milliards de dollars ont été dépensés pour soutenir l'entreprise guerrière, somme considérable qui aurait pu être utilisée pour éradiquer la pauvreté non seulement en Afghanistan mais aussi sur une grande partie de la planète. Il faut rappeler qu'aujourd'hui 70 % de la

population afghane vit toujours sous le seuil de grande pauvreté et que plus de la moitié des hommes ne savent ni lire ni écrire. Taux qui dépasse les 70 % pour les femmes.

DES SIÈCLES D'INTERVENTIONS ÉTRANGÈRES

L'Afghanistan a été, dès le 19^e siècle, le centre de nombreuses convoitises étrangères et plus particulièrement de celles de l'Empire britannique qui imposa au pays de 1879 à 1919 une succession de guerres, d'occupations, de vols de territoires...

À la fin du 20^e siècle, le pays semble endormi et enfermé dans une monarchie moyenâgeuse, se sentant éloigné des

appétits des puissances impérialistes. Le début des années 70 voit l'arrivée au pouvoir, après un coup d'État proclamant la République, d'une nouvelle classe politique se revendiquant « moderniste ». Cette nouvelle classe prône la fin des pouvoirs des grands féodaux, une politique d'éducation pour la population et instaure de timides débuts de libertés démocratiques.

Ce premier coup d'État sera suivi d'un second en 1978 organisé par des militaires radicaux proches de l'Union soviétique de l'époque et du PDPA (Parti démocratique populaire d'Afghanistan). Ce nouveau pouvoir entame de profondes réformes dans le pays, interdisant les mariages forcés, rendant obligatoire la scolarité des filles... et engageant la collectivisation des terres et de l'économie. Dans un pays rural à plus de 90 %, ces politiques seront très vite et très violem-

ment combattues par les secteurs les plus féodaux et traditionalistes de la société afghane avec l'apparition de milices armées se réclamant pour la plupart des différentes variantes de l'islamisme politique. Ces groupes seront immédiatement encouragés, financés et armés par les États-Unis et les pays occidentaux. Soutiens qui seront clairement revendiqués après l'intervention militaire soviétique où les différentes factions réactionnaires islamistes accèderont au titre de « combattants de la liberté ». Après l'embourbement et le retrait de l'armée soviétique, le pouvoir revient à ces fameux « combattants de la liberté » et très vite aux plus redoutables d'entre eux : les talibans, entraînés et armés par l'appareil militaire pakistanais.

DE 2001 À AUJOURD'HUI

Après les attentats du 11 septembre, les États-Unis déclarent l'Afghanistan au même titre que l'Irak (dont le régime est pourtant considéré comme impie par ces mêmes islamistes) sanctuaire et protecteur du terrorisme islamiste. Rapidement, les talibans sont chassés du pouvoir par la coalition militaire menée par les Américains. Ils se replient néanmoins dans les régions montagneuses du

pays ou dans les zones frontalières avec le Pakistan. Très vite, ces régions organisent la dissidence et la lutte contre les nouvelles autorités installées par l'armée américaine.

Déjà en 2008 et dès son élection à la présidence, Obama annonce sa volonté de redéployer les forces US vers l'Asie— Pacifique. À son arrivée au pouvoir, Biden considère définitivement l'importance stratégique de l'Afghanistan assez marginale et accélère le retrait total de ses troupes, laissant à nouveau le pouvoir aux talibans. Retour au pouvoir qui est à nouveau synonyme de représailles violentes, d'attaques contre les libertés les plus élémentaires, de négation des droits des femmes les plus fondamentaux.

POUR UNE POLITIQUE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Devant cette régression terrible, ces milliers de morts et de destructions, conséquences des interventions étrangères, il est urgent d'agir pour une stratégie internationale favorisant l'émancipation humaine et sociale des peuples. Les pays occidentaux, dont la France (qui fut présente militairement pendant 13 ans en Afghanistan), portent une lourde

responsabilité dans la situation actuelle. Il est dès lors particulièrement indécent d'entendre Macron évoquer les « flux migratoires » desquels la France doit « se protéger ».

La France doit aujourd'hui non seulement stopper toutes les expulsions des réfugié·e·s mais se montrer solidaire et accueillante avec les Afghanes et les Afghans qui fuient ce nouveau despotisme. Nos collectivités locales doivent assumer leur devoir de solidarité et d'hospitalité et se mobiliser pour accueillir les Afghanes et les Afghans en danger.

Dès le début du mois d'août, notre fédération et la confédération CGT ont interpellé le ministère sur la situation de nos camarades syndicalistes de l'Union nationale des travailleurs et des employés afghans (Nuawe) qui, à l'image de leur dirigeant, Imamudin Hamdard, ont demandé un visa à la France et risquent toujours l'arrestation, la torture, voire la mort. À ce jour, les autorités françaises n'ont donné aucune réponse positive à ces demandes.





©https://hk-officiel.com

Danser encore

Il y a bien sûr, «Danser encore», la chanson éponyme de cet EP, hautement contagieuse, que des gens ont repris partout en France et au-delà, lors de flashmobs ou de rassemblements pour défendre la culture et le lien social.

Une chanson dans laquelle HK se montre fidèle à lui-même, joyeusement irrévérencieux, réfutant l'étiquette de «non essentiel» avec la verve poétique qu'on lui connaît depuis toujours, défendant l'idée que la musique peut aider à soigner les cœurs et les âmes et qu'en temps d'épidémie, ce n'est pas rien.

Mais il y a aussi dans cet EP quelques nouvelles perles à enfiler au collier de nos amis saltimbanques : «Dis-leur que l'on s'aime, dis-leur que l'on sème», «Laissez-nous travailler» ou encore une reprise enjouée de «La non-demande en mariage» de Georges Brassens, sans oublier «Le temps des cerises» version HK.

Car oui, il y a quelque chose dans ce disque qui nous parle d'un autre demain, fraternel et apaisé. Son titre aurait presque pu être «Rêver encore». C'est d'ailleurs par un rêve que le disque se termine, quand HK nous chante «Toi et moi, ma liberté», retrouvailles improbables au soir d'une grande tempête.

Pour cet EP, aux côtés de ses compagnons historiques, HK s'est entouré de nouveaux-elles ami-e-s musicien-ne-s, une belle équipe qui maîtrise l'art du swing, dans la tradition des artistes de rue et du chapeau qui tourne ; Ou quand violon, guitares, accordéon, sax et trombone nous font nous lever de nos chaises et nous communiquent une irrésistible envie de... danser encore !

Danser encore (CD – 6 titres)

Chez votre disquaire, en magasin ou sur le site <https://hk-officiel.com>



©nvo.fr

Jean-Paul Belmondo : mort d'une icône populaire et solidaire

Ikône populaire du cinéma français, symbole de la Nouvelle Vague, Jean-Paul Belmondo, qui vient de nous quitter, avait été découvert dans *Les copains du dimanche*, un film commandé par la CGT pour faire la promotion des comités d'entreprise. Il fut aussi le président du Syndicat français des acteurs (SFA) de 1963 à 1966.

Il fit en 1964 la Une de la Vie ouvrière, l'hebdo de la CGT à qui il déclara notamment : la CGT «est un syndicat comme les autres. Je sais que vous allez penser aux vedettes, aux gros cachets... Nous sommes quoi, une dizaine peut-être ? N'en parlons pas, car là il ne s'agit plus à proprement parler de notre métier d'acteur. Nous sommes traités à ce niveau non pas comme des comédiens, mais comme des marques de pâte dentifrice. Ce n'est pas ça le spectacle. Le spectacle, ce sont les quelque vingt mille comédiens, acteurs de cinéma, de théâtre, de télé, qui travaillent quand on veut bien leur en donner l'occasion et dont beaucoup ont bien du mal à vivre de leur métier, ce métier qu'ils ont choisi et qu'ils aiment. Et ceux-là, je vous assure, ils ont besoin d'être syndiqués et de se battre pour la vie.»

Voir son engagement syndical et ses débuts liés à la CGT sur nvo.fr



groupe Macif

Réforme de la protection sociale complémentaire

La MNFCT aux côtés de ceux qui font vivre au quotidien le service public local



- > Décrypter la réforme.
- > Donner des clés pour comprendre.
- > Vous accompagner dans le dialogue social visant à mettre en place un dispositif de protection sociale complémentaire avec les employeurs.
- > Apporter des réponses claires aux agents.

Les conseillers de la MNFCT sont à votre écoute et vous accompagnent dans votre collectivité



EN RENDEZ-VOUS VISIO

Contactez-nous par téléphone ou envoyez-nous un courriel à psc@mnfct.fr, un conseiller vous rappellera pour convenir d'un rdv



PAR TÉLÉPHONE

de 9 h à 17 h 30
01 85 58 68 95

PAR COURRIEL

psc@mnfct.fr



EN PRÉSENTIEL SUR RENDEZ-VOUS

et dans le respect des règles sanitaires.



Restez informés ! Abonnez-vous à notre newsletter

« L'Écho de la protection sociale territoriale »

Adressez votre demande par courriel à psc@mnfct.fr avec comme objet « abonnement à l'écho de la PST »

contact@mnfct.fr
3 rue Franklin - CS 30036
93108 Montreuil CEDEX
Du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h 30 sans interruption.

**Conseils, devis, adhésions,
contactez nous :**

01 85 58 68 60

numéro non surtaxé
prix d'appel local

Créateur de solidarité depuis 1933